

Termes de référence

"Etude sur l'évaluation des coûts de deux résultats transformateurs à l'horizon 2030"

1. Contexte et justification :

Afin de répondre aux défis mondiaux auxquels l'humanité se trouve confrontée et le sera encore pendant les prochaines années, la communauté internationale s'est engagée à réaliser les 17 objectifs de développement durables à l'horizon 2030. Ces objectifs, couvrant l'intégralité des enjeux de développement, appellent pour leur atteinte à une mobilisation internationale et forment un cadre de référence et un plan d'action pour agir afin d'éradiquer la pauvreté, de protéger la planète et de garantir la prospérité pour tous.

Guidée par le programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) et dans l'objectif d'appuyer l'agenda 2030, UNFPA a adopté un plan stratégique (2018-2021) qui s'articule autour de trois résultats transformateurs ; à savoir :

- Zéro besoin non satisfait en matière de planification familiale ;
- Zéro décès maternel évitable ;
- Zéro violence basée sur le genre et les pratiques néfastes, y compris les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, précoces et forcés.

Ces trois résultats transformateurs que UNFPA envisage de réinscrire dans ses plans stratégiques ultérieurs (2022-2025 et 2026-2030) ont été sélectionnés en tenant compte de son mandat et des avantages comparatifs qu'il est en mesure d'apporter pour faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable.

Outre la contribution certaine qu'apporterait l'atteinte de ces résultats à l'évolution vers plus d'égalité de genre et plus d'accès des femmes à leurs droits, particulièrement ceux de santé sexuelle et reproductive, leur concrétisation présente des avantages économiques quantifiables qui auront certainement des retombées bénéfiques non seulement sur les femmes elles-mêmes, mais aussi sur leurs enfants, leurs familles et la communauté dans son ensemble. En effet, garantir qu'aucune future maman ne meure de complications maternelles évitables, que toutes les femmes puissent librement planifier et espacer leurs grossesses et qu'aucune femme ne soit victime de violence sont des réalisations de nature à permettre des économies de coûts susceptibles d'être engendrés par la persistance d'un environnement entravant la satisfaction des besoins en planification familiale et favorisant la mortalité maternelle et la violence fondée sur le genre.

C'est justement sur l'évaluation de ces coûts que s'est penchée la récente étude réalisée par UNFPA¹. Cette étude, qui s'est basée sur les données se rapportant à des catégories de pays différemment constituées selon la problématique abordée et l'ampleur avec laquelle le phénomène concerné sévit², a débouché sur de conséquents constats et d'intéressants résultats qui peuvent se résumer dans les points suivants :

- Sachant que chaque jour 810 femmes meurent de causes évitables liées à la grossesse ou à l'accouchement, le coût de l'élimination des décès maternels évitables dans 120 pays prioritaires s'élève à 115,5 milliards de dollars pour la période 2020-2030 ;
- Sachant qu'il existe dans les pays en développement 232 millions qui souhaitent éviter leurs grossesses, mais n'utilisent pas de moyens de contraception modernes, le coût de l'élimination des besoins non satisfaits en matière de planification familiale moderne dans 120 pays prioritaires s'élève à 68,5 milliards de dollars pour la période 2020-2030.
- Sachant qu'au sein de la population mondiale actuelle plus de 200 millions de filles et de femmes ont subi des mutilations génitales féminines, le coût de l'élimination des mutilations génitales féminines dans 31 pays prioritaires s'élève à 2,4 milliards de dollars pour la période 2020-2030.
- Sachant que chaque année 12 millions de filles sont mariées avant 18 ans, le coût total de l'élimination du mariage des enfants dans les 68 pays ciblés par la modélisation est de 35 milliards de dollars pour la période 2020-2030.
- Sachant qu'une femme sur trois dans le monde a subi une violence sexuelle ou physique de la part d'un intime ou d'un tiers, Le coût total de la mise en œuvre de programmes de prévention et de traitement visant à mettre fin à la violence basée sur le genre dans 132 pays d'ici 2030 s'élève à 42 milliards de dollars.

Ces évaluations de coûts, tout en donnant une idée sur la charge financière et le manque à gagner qu'engendre la persistance des phénomènes concernés, indiquent du même coup l'ampleur de l'effort à consentir pour mobiliser les ressources nécessaires pour y faire face. Ce qui est d'une grande utilité pour assurer une meilleure planification des actions à entreprendre et des ressources à mobiliser pour les faire aboutir dans l'objectif de converger progressivement vers l'élimination à terme de ces phénomènes.

2. Objectifs de l'étude :

Les sources d'information statistique les plus récentes indiquent que le Maroc est loin de réaliser les trois résultats transformateurs tels qu'ils sont déclinés dans le plan stratégique de UNFPA (2018-2021). Ainsi, la mortalité maternelle bien qu'elle a connu un important recul durant les dernières années, le niveau qu'elle atteint (72.6 décès pour 100 000 naissances vivantes) demeure toutefois relativement élevé en comparaison avec des pays arabes voisins ou à niveau de

¹ UNFPA (2020) : Evaluation du coût des trois résultats transformateurs

² Pour les décès maternels évitables et les besoins non satisfaits en planification familiale, les 120 pays prioritaires. Pour les mutilations génitales, les 31 pays les plus touchés. Pour le mariage des enfants, les 68 pays où le phénomène sévit le plus et pour la violence fondée sur le genre, 132 pays.

développement presque similaire, comme en Tunisie où le ratio de mortalité maternelle aurait atteint les 43 pour 100 000 ou en Jordanie où il est situé autour de 46 pour 100 000.

Le retard accusé par le Maroc à ce sujet est d'autant plus difficile à rattraper que la majeure partie des décès maternels surviennent en milieu rural où les risques de décès maternels sont plus que doublement plus aggravés qu'en milieu urbain. Les récentes estimations situent en effet le ratio de mortalité maternelle à 44,6 pour 100 000 naissances vivantes dans l'urbain et à 111,1 pour 100 000 naissances vivantes dans le rural.

Il est à noter, par ailleurs, que près des $\frac{3}{4}$ des décès maternels trouvent leur origine dans des causes jugées évitables. L'enquête confidentielle sur les décès maternels de 2010 a révélé, en effet, que pas moins de 73% sont dues à des causes de cette nature. Ce qui donne, d'ores et déjà, une idée sur l'ampleur des coûts engendrés par ces décès et du coup sur la grandeur des économies susceptibles d'être réalisées en engageant les actions nécessaires pour les éviter.

Selon l'enquête la plus récente sur la population et la santé familiale (ENPSF, 2018), le Maroc est aussi un pays où les besoins non satisfaits en matière de planification familiale demeurent encore relativement élevés malgré la forte extension de la prévalence contraceptive. En effet, bien que cette prévalence aurait atteint les 70.8% quand référence est faite à toutes les méthodes et 58% quand référence est faite aux seules méthodes modernes, le taux des besoins non satisfaits en planification familiale est de l'ordre de 11.3%.

L'objet de cette consultation est d'évaluer les coûts engendrés d'une part, par les décès maternels évitables et d'autre part, par les besoins non satisfaits en planification familiale. Cela en précisant, préalablement la méthodologie à laquelle recours sera fait et les données qui seront utilisées pour ce faire. Cette consultation, devant s'inspirer de l'étude réalisée à ce sujet par UNFPA, doit, par ailleurs, s'inscrire dans une perspective d'anticipation. Cela en se penchant, au-delà de l'évaluation des coûts, sur la prévision des budgets à mobiliser pour les couvrir.

Plus précisément, il s'agira de :

- Décrire et énoncer de façon claire et précise la méthodologie de l'évaluation des coûts des résultats transformateurs du plan stratégique de UNFPA ;
- Collecter les données nécessaires au niveau national pour procéder à cette évaluation pour les deux résultats transformateurs : zéro décès maternels évitables et zéro besoins non satisfaits en matière de planification familiale ;
- Adapter la méthodologie d'évaluation des coûts au contexte marocain ;
- Elaborer le document d'évaluation des coûts des deux résultats transformateurs en précisant clairement les hypothèses et en retenant comme horizon d'atteinte des objectifs 2030.
- Evaluer pour le même horizon les efforts à consentir en termes de mobilisation des ressources pour faire face à ces coûts ;
- Proposer des recommandations pour atteindre les objectifs d'atteinte des deux résultats transformateurs ;

3. Livrables :

Les livrables à soumettre dans le cadre de cette consultation sont :

- 1- Une note méthodologique assez détaillée pour la conduite de l'étude ;
- 2- Le document d'évaluation des deux résultats transformateurs retenus ;
- 3- Une présentation synthétique de la méthodologie et des résultats de l'étude ;

4. Délai pour la conduite et finalisation de l'étude :

L'étude doit être finalisée et les livrables soumis et validés avant le 1^{er} Décembre 2020

5. Profil du consultant

- Etre titulaire d'un diplôme supérieur en économie de santé ou équivalent ;
- Avoir une bonne connaissance de la problématique de santé reproductive au Maroc;
- Etre doté d'une expérience de plus de 10 ans dans le domaine de la santé, en général et la santé reproductive, en particulier
- Justifier d'une bonne expérience dans la rédaction de notes de synthèses et de rapports.

6. Présentation de l'offre de candidature

L'offre de candidature doit comprendre :

- Le curriculum vitae détaillé du consultant ;
- L'offre technique accompagnée de l'approche méthodologique et du chronogramme des tâches;
- L'offre financière ;
- Toute référence jugée utile pour éclairer le profil du consultant.

7. Dépôt du dossier de candidature

Les candidat(e)s intéressé(e)s par cet appel d'offres sont prié(e)s d'envoyer leurs dossiers aux adresses emails suivantes : [**elakel@unfpa.org**](mailto:elakel@unfpa.org) et [**elbergui@unfpa.org**](mailto:elbergui@unfpa.org)

Le délai de soumission des candidatures est fixé au **25 octobre 2020 à 18h00**, au plus tard.
Seules les candidatures répondant aux critères susmentionnés seront prises en considération.